

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT MOBILITE
(Art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

CC du SUD EST MANCEAU

IDENTIFIANT N° 9307207

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF de liaison
CHANGE	72058	72560	0,25 %	01/07/2022	PAYS DE LA LOIRE
PARIGNE-L'EVEQUE	72231	72250			
SAINT-MARS-D'OUTILLE	72299	72220			
BRETTE-LES-PINS	72047	72250			
CHALLES	72053	72250			

Bénéficiaire du versement mobilité :

Communauté de Communes du Sud Est Manceau
Hôtel communautaire, rue des écoles
CS 40015
72250 PARIGNE-L'ÉVEQUE

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie de Montval sur Loir
14 RUE DU ONZE NOVEMBRE
72500 CHATEAU DU LOIR

BDF
RIB : 30001 00503 D7210000000 72
IBAN : FR28 3000 1005 03D7 2100 0000 072
BIC : BDFEFRPPCCT